

Initiatives parlementaires

institutions, comme la Chambre des communes, répondent mieux aux besoins des Canadiens. Voici une mesure qui contribuerait à atteindre cet objectif. La motion répond à cet appel, et c'est tout à fait la voie dans laquelle nous devons nous engager.

La motion est importante et porte sur une question qui revêt un grand intérêt pour tous les Canadiens. Elle propose d'apporter des modifications fondamentales au Règlement de la Chambre des communes. Elle vise, tout simplement, à faire de tous les votes à la Chambre des communes des votes libres sauf dans le cas des votes sur les mesures financières parrainées par le ministre des Finances.

Le gouvernement ne risquera pas de tomber s'il perd un vote sur une question sans caractère financier. Voilà l'objet initial de la motion.

Elle opérera un changement fondamental dans le fonctionnement de notre institution. Elle contribuera en effet à ouvrir le processus législatif. Elle permettra de tenir plus souvent ici sur le parquet de la Chambre certains des débats qui se tiennent à l'heure actuelle en caucus.

Nous avons tous vu des gens venir nous dire que nous n'avons pas défendu leur point de vue sur tel ou tel sujet. Les gens croient vraiment que si rien ne leur prouve qu'on a exprimé leur point de vue dans les débats, c'est qu'on n'en a pas tenu compte. On l'a fait dans la plupart des cas, car on a déjà discuté de la question en caucus.

Par exemple, au caucus progressiste conservateur de l'Alberta, nous soulevons la question au caucus national où nous exposons notre point de vue. Nous défendons alors avec acharnement des positions auxquelles nous tenons. Aucun de nous ne fait toujours triompher ses idées. Personne des 295 députés dont se compose la Chambre des communes ne réussira jamais à faire triompher tout le temps son point de vue. Même le premier ministre ne gagne pas tout le temps.

Il est important de débattre davantage de questions au grand jour afin d'exprimer le point de vue des gens et de leur expliquer le processus législatif et l'influence qu'ils peuvent exercer sur notre institution, à l'instar de nous, les députés, et de tous les citoyens canadiens.

Je n'ai pas à rappeler aux députés que les Canadiens de toutes conditions sociales ont une opinion moins favorable de la Chambre qu'il y a 20 ou 30 ans. La même chose

vaut pour toutes les institutions. Nous avons ici l'occasion de redonner un peu de crédibilité à notre institution. Dans notre société, il faut que les Canadiens respectent les institutions centrales, les organismes législatifs, et qu'ils considèrent que la Chambre des communes et le Sénat font écho à leurs objectifs et représentent leur coin de pays.

• (1120)

Depuis environ un an, soit depuis que j'ai présenté cette motion à la Chambre, j'ai recueilli beaucoup de commentaires. Permettez-moi de vous en lire un. Il s'agit d'un éditorial paru dans le *Nanton News* et intitulé «Free Vote is Overdue.» Je vous en lis un extrait.

Sa motion, qui se fait . . .

L'auteur parle du député de Macleod.

Sa motion, qui se fait attendre depuis longtemps, permettrait aux députés de voter selon leur conscience et de ne pas nécessairement respecter la discipline de leur parti.

À l'heure actuelle, quand les députés sont appelés à se prononcer sur une motion proposée par un ministre, ce qui est considéré comme un vote de confiance, et que la motion est rejetée, des élections sont déclenchées. Rien d'étonnant alors à ce que les ministériels respectent la discipline de parti quand leur poste est en péril.

La motion proposée par Hughes illustre exactement le genre de mesures terre à terre et populaires auxquelles ses électeurs s'attendent. Il a raison lorsqu'il dit que les gens réclament une représentation plus visible et plus efficace à la capitale nationale.

Reste à savoir si les collègues conservateurs de Hughes s'empresseront d'adopter sa motion. Cela faisait pourtant partie des promesses faites dans le dernier discours du Trône.

Reste à savoir également si les députés voteront de façon indépendante quand la loi le leur permettra. On doit excuser les Canadiens s'ils adoptent une attitude attentiste à l'égard du comportement de leurs élus, qui les ont laissés tomber tant de fois ces dernières années.

Cet éditorial appuie, de façon générale, l'idée que j'ai présentée, mais il soulève aussi certaines questions fondamentales que nous devons aborder à la Chambre. Je suis impatient que nous ayons ce débat. Je crois que nous avons l'occasion d'apporter un changement historique.

Nous avons la chance de redonner confiance aux Canadiens, qui sont devenus sceptiques. Je présente une motion qui vise à permettre à chaque député d'être plus efficace dans le travail qu'il accomplit pour ses électeurs, et je ne vois pas de meilleur moyen de faire cela que dans le cadre des initiatives parlementaires. Les Canadiens veulent et méritent ce changement, et nous avons aujourd'hui la chance de répondre à leur demande.